

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
CONSERV'FUT

1 – IDENTIFICATION

Produit : CONSERV'FUT

Utilisation : Solution tamponnée de bisulfite de potassium et d'ammonium pour le maintien de l'intégrité organoleptique et microbiologique des matériels vinaires en bois.

Informations sur la société : **Burgundia Cœnologie**

ZAC Portes de Beaune – 29, rue Buffon - 21200 BEAUNE _ France

Tel : 03.80.22.43.21

Mail : laboratoire@burgundia.fr

N° d'appel d'urgence : Centre anti poison de Bordeaux : 05.56.96.40.80
ORFILA 01.45.42.59.59

2 – INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

Préparation : Solution de bisulfite de potassium et de bisulfite d'ammonium.

	<u>N° CAS</u> :	<u>N° CE</u> :
- Bisulfite de potassium KHSO_3 :	7773-03-7	231-870-1
- Bisulfite d'ammonium : NH_4HSO_3 :	10192-30-0	233-469-7

PM (KHSO_3): 120,1 / 99

Teneur en SO_2 : 225 g/L

3 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Ingrédients dangereux : Bisulfite d'ammonium et bisulfite de potassium.

Dangers pour l'Homme :

- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- EUH031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P261 : Eviter de respirer les fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P305 + 351 + 338 : **en cas de contact avec les yeux** : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 : Appeler un **centre antipoison** ou un médecin en cas de malaise.
- P304 + 340 : **en cas d'inhalation** : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Limite d'exposition : Non établie.

4 – PREMIERS SECOURS

En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements imprégnés. Se laver abondamment à l'eau et au savon. Si une irritation persiste, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement à l'eau claire pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Si la personne porte des lentilles de contact, les retirer immédiatement. Consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.

En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur ou dans un endroit ventilé. Si des troubles persistent (respiration courte ou sifflante, toux), consulter un médecin.

5 – MESURES EN CAS D'INCENDIE

Produit inflammable.

Protection contre le feu et les explosions : Porter un équipement de protection des voies respiratoires.

Moyens d'extinction adéquats : CO₂, eau, mousse, poudre.

Moyens d'extinction à proscrire : Ne pas utiliser de jet d'eau.

Produits de décomposition dangereux : Dégagement possible de vapeurs dangereuses – Dioxyde de soufre, ammoniac.

6 – MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Couvrir le produit répandu avec un matériau incombustible (sable, terre...). Ramasser le produit par des moyens mécaniques, et le collecter dans des récipients appropriés, fermés, pour élimination. Neutraliser avec de la chaux et oxyder en sulfate avant élimination avec de l'eau oxygénée. Rincer abondamment le produit restant avec de l'eau. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Assurer une ventilation suffisante. Laver les vêtements souillés.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Porter gants et lunettes et manipuler sous hotte aspirante ou dans un local bien ventilé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains après manipulation.

Stockage : A conserver dans son emballage d'origine. Stocker dans un lieu ventilé. Éviter tout contact avec les acides et les agents oxydants.

8 – CONTROLE D'EXPOSITION/MESURES DE PROTECTION

Protection des voies respiratoires : Porter un masque avec cartouche retenant le SO₂.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales. Ne pas porter de lentilles de contact.

Protection des mains : Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Aspect : liquide jaune citron clair

Odeur : odeur de SO₂ piquante

Température d'ébullition : 104° C

Solubilité : miscible dans l'eau en toute proportion

pH : 4 à 5

Masse volumique : 1,253

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité. Pour de plus amples informations, se référer à la fiche Technique Produit.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Produit stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Matière à éviter : oxydants ; acides

Réaction dangereuse : Réaction violente avec les acides et les agents oxydants avec dégagement de SO₂. Dégagement possible de vapeurs dangereuses en cas d'incendie.

11 – INFORMATIONS SUR LA TOXICITE

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. Un contact fréquent ou prolongé peut induire une irritation de la peau et des yeux.

Limite d'exposition : non spécificité (TLV – TWA donnent pour le SO₂ : 5 mg/m³)

12 – EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le produit déversé dans les eaux de surface peut causer une forte diminution de l'oxygène avec des conséquences néfastes pour les organismes vivants.

Éviter de disperser le produit sur le sol et les égouts et cours d'eau.

13 – ÉLIMINATION

Neutraliser, oxyder (voir paragraphe 6) et éliminer le produit en respectant les réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

14 – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Produit non soumis aux normes relatives aux transports routier et maritime de matières dangereuses, même s'il est spécifiquement nommé, sur du paragraphe 2.2.8.1.8 de l'ADR/RID (2005) et du paragraphe 2.8.2.2 - classe 8 du IMDG code (Amdt 31-02).

Informations additionnelles : Transporter par des véhicules ayant une semi-remorque séparée du tracteur. S'assurer que le chauffeur soit bien informé du risque potentiel de la matière à charger et sur la façon de procéder en cas d'accident ou d'urgence.

15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit est soumis à la réglementation communautaire concernant l'étiquetage des produits chimiques par le symbole « SGH07 » :



Se référer au paragraphe 3 pour la liste des risques.

16 – INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »